

Réf: Dossier N° 091534

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « SOCIETE NIAGALE KONE » en abrégé « SNK »

Siège social Abidjan, Cocody, ANGRE-CHATEAU, Lot ANGR-CHT, Ilot 8èmeTRNCH

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 07/03/2022 , et enregistrés au CEPICI le 10/03/2022, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « SOCIETE NIAGALE KONE » en abrégé
« SNK »

Objet : BTP, VRD, OUVERTURE DE VOIRIES, VENTE ET ACHAT DE TERRAINS, FOURNITURES DE MATERIELS BUREAUTIQUES, FOURNITURES DE MATÉRIELS DE CÂBLAGE ET RÉSEAU INFORMATIQUE, ETUDE DE GEOPHYSIQUE, FORAGE, FOUILLE ET POSE DE TUYAUX DE CANALISATION, PRESTATIONS DIVERSES. Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.
- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.
- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.
- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée
- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital social 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social : Abidjan, Cocody, ANGRE-CHATEAU, Lot ANGR-CHT, Ilot 8èmeTRNCH

Dirigeant(s) : M TOURE MAMADOU (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2022-B13-02330 du 24/03/2022 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe : n°12166/GTCA/RC/2022 du 24/03/2022

